

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Régie autonome des transports parisiens

Décision du 1^{er} décembre 2010 portant délégations de signature du directeur de département RER au responsable des ressources humaines et formation et au responsable du groupe de soutien contrôle de gestion systèmes

NOR : DEVT1033583S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Délégation au responsable des ressources humaines et formation

Le directeur du département RER,
Vu la délégation de pouvoirs n° 2010-08, consentie le 14 septembre 2010 au directeur du département RER par le président-directeur général de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à Mme Marie Christine Raoult, responsable des ressources humaines et formation, à l'effet de signer, en son nom les actes suivants, pour les besoins de l'activité dudit groupe :

1.1. Tout acte pris lors de la passation des marchés et bons de commande d'un montant inférieur à 100 000 euros ainsi que ceux relatifs à la passation de convention et d'avenants éventuels.

1.2. Marchés et bons de commande d'un montant inférieur à 100 000 euros, ainsi que leurs avenants éventuels si le cumul du montant de ces derniers avec celui du marché ou bon de commande initial demeure inférieur à 100 000 euros.

1.3. Les autres conventions ainsi que leurs avenants éventuels.

1.4. Tout acte pris lors de la soumission aux procédures de passation de marchés et de conventions.

1.5. Tout acte nécessaire à l'exécution des marchés, bons de commande et conventions quel qu'en soit le montant, notamment les actes d'acceptation et d'agrément des sous-traitants, les ordres de service, les décisions de réception des prestations, et les décomptes.

1.6. Les actes nécessaires aux opérations de construction, de démolition et d'aménagement foncier, tels que notamment les demandes de permis de construire, de démolition ou de déclaration de travaux.

1.7. Les actes pouvant concourir à l'application de la réglementation, notamment environnementale et de la santé publique, à l'activité ressources humaines et formation et, entre autres, les demandes de déclaration, d'autorisation ou d'enregistrement.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie Christine Raoult, responsable des ressources humaines et formation, de donner délégation à M. Olivier Soulaines, responsable gestion des carrières et retraites, ou à Mme Guylaine Berlemont, responsable paie et pointage, à l'effet de signer, en son nom, tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2010.

Le directeur du département RER,
M. HENRY

*Délégation au responsable du groupe de soutien
contrôle de gestion systèmes d'information*

Le directeur du département RER,

Vu la délégation de pouvoirs n° 2010-08 consentie le 14 septembre 2010 au directeur du département RER par le président-directeur général de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Jean-Luc Le Pabic, responsable du groupe de soutien contrôle de gestion systèmes d'information (CGSI), à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris pour les besoins de l'activité dudit groupe :

1.1. Tout acte pris lors de la passation des marchés et bons de commande d'un montant inférieur à 100 000 euros ainsi que ceux relatifs à la passation de convention et d'avenants éventuels.

1.2. Marchés et bons de commande d'un montant inférieur à 100 000 euros, ainsi que leurs avenants éventuels si le cumul du montant de ces derniers avec celui du marché ou bon de commande initial demeure inférieur à 100 000 euros.

1.3. Les autres conventions ainsi que leurs avenants éventuels.

1.4. Tout acte pris lors de la soumission aux procédures de passation de marchés et de conventions.

1.5. Tout acte nécessaire à l'exécution des marchés, bons de commande et conventions quel qu'en soit le montant, notamment les actes d'acceptation et d'agrément des sous-traitants, les ordres de service, les décisions de réception des prestations, et les décomptes.

1.6. Les actes nécessaires aux opérations de construction, de démolition et d'aménagement foncier, tels que notamment les demandes de permis de construire, de démolition ou de déclaration de travaux.

1.7. Les actes pouvant concourir à l'application de la réglementation, notamment environnementale et de la santé publique, à l'activité du groupe de soutien contrôle de gestion systèmes d'information et, entre autres, les demandes de déclaration, d'autorisation ou d'enregistrement.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc Le Pabic, responsable du groupe de soutien Contrôle de gestion systèmes d'information, de donner délégation à M. Antoine Barbier, responsable budgets et qualité de service, ou à M. Malangou Seyadou, responsable des systèmes informatiques, ou à Mme Florence Lemoine, responsable budget et exploitation, à l'effet de signer, en son nom, tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2010.

Le directeur du département RER,
M. HENRY